

# DISCOURS DE RENTRÉE DU PARQUET AUPRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

vendredi 26 janvier 2024

## ***Installation des juges réélus et élus :***

Six juges ont été réélus pour une durée de quatre ans : Madame Christine BILLAUD ainsi que Messieurs Jacques DELILLE, Etienne DESCURE, Bernard GONON, Jean-Claude KAIRE et Cyril VUYLSTEKE. Je les félicite pour leur implication renouvelée au service de la justice consulaire.

Deux nouveaux juges ont été élus pour une durée de deux ans : Messieurs Christophe DANSETTE et David GUIMARD. Je les remercie pour leur engagement bénévole au service de la justice commerciale.

Madame la présidente, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise demander à Monsieur le greffier-associé de lire le procès-verbal d'élection des nouveaux juges, et les déclarer officiellement installés dans leurs fonctions.

## ***Discours sur l'activité 2023***

Madame la secrétaire générale représentant Monsieur le préfet,  
Madame la députée,  
Madame la sénatrice,  
Monsieur le premier président,  
Monsieur le procureur général,  
Mesdames et Messieurs les élus et représentants des hautes autorités,  
Madame la présidente de la chambre commerciale de la cour d'appel,  
Madame la bâtonnière,  
Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers,  
Monsieur le président du tribunal de commerce de Vienne,  
Monsieur le président honoraire du tribunal de commerce de Grenoble,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence qui nous honore et qui marque l'intérêt que vous portez au tribunal de commerce de Grenoble.

Lors de la précédente rentrée solennelle, je vous avais fait part de mon admiration, tant pour vous, Madame la présidente, que pour les vice-présidents et l'ensemble des juges consulaires.

Je maintiens pleinement cette appréciation, car vous avez démontré tout au long de l'année 2023, la très haute compétence du tribunal de commerce de Grenoble.

Votre tribunal est parfaitement organisé par les deux greffiers-associés et le personnel de greffe que je remercie chaleureusement pour leur dévouement.

Les mandataires, les administrateurs judiciaires, les commissaires-priseurs et les avocats démontrent à chaque audience une grande maîtrise juridique et commerciale, ainsi qu'un remarquable respect des délais.

L'année 2023 s'est particulièrement illustrée par les affaires Go Sport et Gap.

Avec leur répercussion sur tout le territoire national et leurs retombées médiatiques significatives, ces deux affaires ont été un défi pleinement relevé par tous les acteurs.

Le tribunal de commerce s'est soucié en permanence de l'efficacité de la procédure.

Les administrateurs et les mandataires judiciaires ont su mobiliser tous leurs moyens au service de la reprise de ces entreprises dans les meilleures conditions, en sauvant la grande majorité des emplois.

Par la prise de parole de chacun lors des audiences, le souci de rassurer les salariés et de les maintenir mobilisés au service de leurs entreprises a prévalu.

Le parquet a été constamment attentif, notamment pour qu'un appel soit examiné avec diligence, afin de ne pas perturber la suite de la procédure collective.

J'affirme aujourd'hui que, grâce à la diligence de tous, Go Sport et Gap ont connu la meilleure issue possible, au terme d'audiences tendues, où les intérêts en jeu dépassaient souvent le cadre procédural.

Ces deux affaires sont certes emblématiques, mais vous mettez la même énergie pour toutes les sociétés que vous avez à examiner.

A la connaissance du monde des affaires, vous associez un souci constant d'humanité, qui honore toute l'institution judiciaire.

Je me souviens de toutes ces femmes et ces hommes qui retiennent leurs larmes, lorsqu'ils se résolvent à demander la liquidation de leur entreprise, après avoir mis tant d'argent et d'énergie pour tenter de réussir.

Je me souviens en particulier de cette femme, atteinte d'un cancer depuis cinq ans, qui depuis cinq ans également honorait le paiement de son plan de redressement, qui a dû jeter l'éponge, victime d'un client malhonnête, et qui a tenu à se présenter devant vous, en annulant un rendez-vous médical, pour faire face à la liquidation de sa société.

Dans ces cas-là, les paroles de réconfort sont primordiales.

Le tribunal de commerce est d'ailleurs l'une des rares occasions pour le parquet d'avoir des appréciations chaleureuses et d'exprimer des remerciements à ces courageux chefs d'entreprises qui se sont tant dévoués.

Madame la présidente, l'excellent fonctionnement du tribunal de commerce vous a permis de proposer d'expérimenter le tribunal des activités économiques, qui aura une compétence élargie.

Avec le soutien du parquet et des chefs de cour, j'espère de tout cœur que Grenoble sera retenu comme site d'expérimentation.

Vous avez tous les atouts pour réussir.

Je vous souhaite à tous, une très bonne année 2024.

Madame la présidente, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise déclarer close l'année judiciaire 2023 et ouverte l'année judiciaire 2024, me donner acte de mes réquisitions, et dire que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.

François TOURET – DE COUCY  
Procureur de la République adjoint